

# Infirmier(ière) en pratique avancée (IPA)

## Dossier documentaire

Rédaction : Catherine Calvez

Date d'édition : septembre 2023

Période consultée : 2018 à 2023



(crédit photo freepik.com)

### Notes:

Tous les documents signalés dans cette bibliographie sont disponibles : ils existent sous forme papier à la bibliothèque de l'EHESP **et/ou** en texte intégral sur les bases de données auxquelles la bibliothèque est abonnée. Pour les modes d'accès à ces bases de données, [consulter le site internet du service documentation](#)

## Introduction

La pratique avancée a été créée pour les "auxiliaires médicaux" par la loi de modernisation de notre système de santé de janvier 2016, puis définie pour la profession infirmière par des textes réglementaires en 2018 et 2019. Les premières promotions d'IPA sont entrées en formation en 2018 et les premiers diplômés se sont déployés sur le terrain dès le mois de septembre 2019.

Initialement ouverts à trois domaines d'intervention (1-Pathologies chroniques stabilisées, prévention et polyopathologies courantes en soins primaires 2-Oncologie et hémato-oncologie 3-Maladie rénale chronique, dialyse, transplantation rénale), l'exercice de l'IPA s'est étendu au domaine de la psychiatrie et de la santé mentale, avec les décrets et arrêtés du 12 août 2019, et à celui des urgences, avec le décret et l'arrêté du 25 octobre 2021.

D'autres domaines d'interventions ont été évoqués ou à l'étude (hygiène, anesthésie, clinicien...). Le 5 janvier 2022, la publication d'un [rapport de l'Inspection générale des affaires sociales](#) intitulé "Trajectoires pour de nouveaux partages de compétences entre professionnels de santé", qui avance des recommandations sur la pratique avancée infirmière et les protocoles de coopération, a soulevé de nombreuses réactions concernant notamment l'intégration des infirmiers anesthésistes (IADE) dans la pratique avancée. En mars 2021, c'est le [rapport Pittet](#), consacré à l'évaluation de la gestion de la crise Covid-19 et sur l'anticipation des risques pandémiques, qui a proposé de créer une pratique avancée infirmière en prévention et contrôle de l'infection.

Récemment, Le champ de compétences professionnelles des IPA s'est élargi avec la loi n° 2023-379 du 19 mai 2023 portant amélioration de l'accès aux soins par la confiance aux professionnels de santé : les IPA peuvent désormais primo-prescrire certains produits ou prestations soumis à ordonnance (décret à venir) et prendre en charge directement les patients, sans passer par un médecin, lorsqu'ils exercent à l'hôpital, dans un établissement social ou médico-social ou en structures d'exercice coordonné.

Après avoir rappelé le cadre juridique, ce dossier propose une sélection de documents récents disponibles à la bibliothèque de l'EHESP ou sur le web.

## Sommaire du dossier

<b>Cadre juridique</b> .....	3
<b>Sélection bibliographique</b> .....	5
<b>Etudes générales</b> .....	5
<i>Ouvrages, Rapports</i> .....	5
<i>Articles</i> .....	7
<b>Les domaines d'intervention</b> .....	11
<i>Addictologie</i> .....	11
<i>Gériatrie</i> .....	12
<i>Hygiène</i> .....	13
<i>Néphrologie</i> .....	13
<i>Oncologie</i> .....	14
<i>Réanimation/soins intensifs</i> .....	14
<i>Santé mentale</i> .....	14
<i>Soins palliatifs</i> .....	15
<i>Urgences</i> .....	15
<b>Quelles pratiques avancées dans les autres pays ?</b> .....	16
<b>Autres ressources</b> .....	16
<b>Communiqués de presse et dépêches</b> .....	16
<b>Organismes</b> .....	17
<b>Sites internet et réseaux sociaux</b> .....	17
<b>Vidéos, Podcasts</b> .....	18

## Cadre juridique

---

### Code

Articles L. 4301-1, L. 4301-2 du code de la santé publique

### Lois

Articles 1 et 2 de la loi n° 2023-379 du 19 mai 2023 portant amélioration de l'accès aux soins par la confiance aux professionnels de santé, JORF n°0116 du 20 mai 2023 (élargissement des compétences des IPA : accès direct des patients et possibilité de prescription)

Article 40 de la loi n° 2022-1616 du 23 décembre 2022 de financement de la sécurité sociale pour 2023, JORF n°0298 du 24 décembre 2022 ( expérimentation d'une durée de trois ans, dans trois régions, d'accès direct aux IPA exerçant dans des structures d'exercice coordonné)

Article 76 de la loi n° 2021-1754 du 23 décembre 2021 de financement de la sécurité sociale pour 2022, JORF n°0299 du 24 décembre 2021 (les infirmiers en pratique avancée peuvent réaliser, dans trois régions, certaines prescriptions soumises à prescription médicale)

Article 119 de la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé, JORF n°0022 du 27 janvier 2016 (création de la pratique avancée : article L. 4301-1 du code de la santé publique)

### Décrets

Décret n° 2018-629 du 18 juillet 2018 relatif à l'exercice infirmier en pratique avancée, JORF n°0164 du 19 juillet 2018 (fixe les domaines d'intervention et les compétences des infirmiers de pratique avancée)

Décret n° 2018-633 du 18 juillet 2018 relatif au diplôme d'Etat d'infirmier en pratique avancée, JORF n°0164 du 19 juillet 2018 (création d'un diplôme d'Etat d'infirmier de pratique avancée)

Décret n° 2019-835 du 12 août 2019 relatif à l'exercice infirmier en pratique avancée et à sa prise en charge par l'assurance maladie, JORF n°0187 du 13 août 2019 (extension de l'IPA au domaine d'intervention «psychiatrie et santé mentale»)

Décret n° 2019-836 du 12 août 2019 relatif au diplôme d'Etat d'infirmier en pratique avancée mention psychiatrie et santé mentale, JORF n°0187 du 13 août 2019 (création de la mention psychiatrie et la santé mentale pour le diplôme d'Etat d'infirmier en pratique avancée)

Décret n° 2020-244 du 12 mars 2020 portant statut particulier du corps des auxiliaires médicaux exerçant en pratique avancée de la fonction publique hospitalière, JORF n°0063 du 14 mars 2020  
**Modifié par** Décret n° 2021-1256 du 29 septembre 2021, JORF n°0228 du 30 septembre 2021

Décret n° 2020-245 du 12 mars 2020 relatif à l'échelonnement indiciaire du corps des auxiliaires médicaux exerçant en pratique avancée de la fonction publique hospitalière, JORF n°0063 du 14 mars 2020  
**Modifié par** Décret n°2021-1259 du 29 septembre 2021, JORF n°0228 du 30 septembre 2021

**Décret n° 2021-1384 du 25 octobre 2021** relatif à l'exercice en pratique avancée de la profession d'infirmiers, dans le domaine d'intervention des urgences, JORF n°0250 du 26 octobre 2021 (extension de l'IPA au domaine d'intervention "urgences")

**Décret n° 2022-293 du 1er mars 2022** portant création d'une prime spéciale attribuée aux personnels relevant du corps des auxiliaires médicaux en pratique avancée de la fonction publique hospitalière, JORF n°0051 du 2 mars 2022 (création d'une prime spéciale mensuelle pour les infirmiers en pratique avancée de la Fonction Publique Hospitalière)

### Arrêtés

**Arrêté du 18 juillet 2018** fixant les listes permettant l'exercice infirmier en pratique avancée en application de l'article R. 4301-3 du code de santé publique, JORF n°0164 du 19 juillet 2018

**Annexes modifiées par :**

-**Arrêté du 12 août 2019**, JORF n°0187 du 13 août 2019

-**Arrêté du 11 mars 2022**, JORF n°0063 du 16 mars 2022

**Arrêté du 18 juillet 2018** relatif au régime des études en vue du diplôme d'Etat d'infirmier en pratique avancée, JORF n°0164 du 19 juillet 2018

**Annexes modifiées par :**

-**Arrêté du 12 août 2019**, JORF n°0187 du 13 août 2019

-**Arrêté du 22 octobre 2021**, JORF n°0259 du 6 novembre 2021

**Arrêté du 18 juillet 2018** fixant la liste des pathologies chroniques stabilisées prévue à l'article R. 4301-2 du code de santé publique, JORF n°0164 du 19 juillet 2018

**Arrêté du 12 août 2019** relatif à l'enregistrement des infirmiers en pratique avancée auprès de l'ordre des infirmiers, JORF n°0187 du 13 août 2019

**Arrêté du 30 décembre 2019** portant approbation de l'avenant n° 7 à la convention nationale organisant les rapports entre les infirmiers libéraux et l'assurance maladie, signée le 22 juin 2007, JORF n°0002 du 3 janvier 2020 (Le présent avenant a pour objet de déterminer, pour les infirmiers en pratique avancée exerçant à titre libéral sous le régime conventionnel, les modalités de leur exercice professionnel ainsi que les modalités de valorisation associée)

**Arrêté du 23 décembre 2020** fixant les règles d'organisation générale, la composition du jury et la nature des épreuves du concours de recrutement pour l'accès au corps des auxiliaires médicaux exerçant en pratique avancée de la fonction publique hospitalière, JORF n°0313 du 27 décembre 2020

**Arrêté du 25 octobre 2021** fixant la liste des motifs de recours et des situations cliniques mentionnés à l'article R. 4301-3-1 du code de la santé publique, JORF n°0251 du 27 octobre 2021

**Arrêté du 1er mars 2022** fixant le montant de la prime spéciale attribuée aux personnels relevant du corps des auxiliaires médicaux en pratique avancée, JORF n°0051 du 2 mars 2022

## Sélection bibliographique

### Etudes générales

#### *Ouvrages, Rapports*

**Les infirmiers en pratique avancée : une évolution nécessaire, des freins puissants à lever [Rapport]** / Cour des Comptes (Paris, FRA) - Paris (FRA) : Cour des comptes, 2023/07/05, 37p. [En ligne sur le site de la Cour des Comptes](#)



**Résumé :** Tardivement, en comparaison avec les pays anglo-saxons, la possibilité d'une « pratique avancée » des professions paramédicales a été reconnue en France par la loi du 26 janvier 2016. Le ministère s'était fixé une cible de 3 000 IPA formés ou en formation d'ici à 2022et, à terme, de 6 000 à 18 000 IPA en exercice. Or, en 2021, seuls 581 IPA étaient diplômés et 1 366 en formation ; 131 exerçaient en ville. L'intérêt des infirmiers n'est pas en cause au regard des nombreuses demandes de leur part mais plusieurs freins s'opposent cependant au déploiement de la pratique avancée. Les réticences des médecins constituent le premier et le plus fondamental d'entre eux. Le second frein, dans le prolongement du premier, découle du modèle économique qui, en ville, ne permet pas aux IPA de vivre de leur activité. Le troisième résulte des conditions de formation. Les études, qui s'inscrivent dans un cadre de formation continue, sont onéreuses et supposent des sacrifices de la part des infirmiers eux-mêmes ou de leurs employeurs, ces derniers étant confrontés à une pénurie de main d'œuvre qui ne les incite guère à favoriser le départ en formation de leurs salariés. S'y ajoutent la quasi-impossibilité de recourir à l'apprentissage ou à la valorisation des acquis de l'expérience ainsi que l'hétérogénéité du contenu des formations selon les universités. Le quatrième et dernier frein est lié à l'existence d'autres professionnels avec lesquels les médecins collaborent de manière plus naturelle (assistants médicaux, infirmiers Asalée...). Pour développer pleinement la pratique avancée, la Cour conclut cet audit par deux recommandations : 1-Définir le contenu des postes d'IPA hospitaliers et assurer le suivi de leur mise en place effective 2-Faciliter l'accès à la formation des IPA, en l'ouvrant à l'apprentissage et à la validation de l'expérience, en cadrant mieux son contenu et en levant les freins financiers.

**Une analyse du déploiement des infirmières en pratique avancée exerçant en soins primaires sur le territoire francilien [Rapport]** / Schlegel, Vincent. - Paris (FRA) : IRDES, 2023/07, 94p. [En ligne sur l'IRDES](#)



**Résumé :** L'objectif principal de cette étude était de documenter l'implantation des IPA en soins primaires, et plus spécifiquement en Maisons de santé pluriprofessionnelles (MSP). L'enquête cherchait à objectiver les effets de l'introduction des IPA - certaines exerçant aussi en tant qu'infirmière Asalée (Action de santé libérale en équipe) - en MSP sur les relations entre les soignants, et la recomposition des frontières entre les groupes professionnels : médecins, mais aussi autres professions paramédicales exerçant en MSP (infirmières libérales, diététiciennes, etc.), voire avec des professionnels exerçant dans d'autres secteurs de soins (hôpital, structures libérales, établissements médico-sociaux). Ce rapport se décompose en deux parties : la première se centre sur le point de vue des premières promotions d'IPA exerçant en ville et sur les conditions d'entrée dans la pratique avancée. On y analyse les conditions de travail précaires des IPA en soins primaires, qu'elles soient libérales ou salariées, et la dégradation de leurs conditions d'exercice, due notamment au cumul d'activité et à l'augmentation de leur temps de travail. Cette dégradation apparaît aussi comme le produit de leurs relations de travail avec les autres professionnels de soins primaires : faiblement investies par la profession médicale, parfois perçues comme des concurrentes par les infirmières libérales et constatant que leur droit de prescrire est faiblement reconnu, les IPA sont constamment obligées de prouver le bienfondé de leur activité auprès des autres professionnels. Pour autant, elles disent trouver un épanouissement professionnel à exercer leurs nouvelles tâches. La seconde partie vise à documenter l'intégration des IPA en maison de santé à partir d'une étude de cas réalisée dans une MSP parisienne. En adoptant le point de vue des professionnels avec lesquels l'IPA travaille, il s'agit de comprendre comment son intégration au sein d'une équipe de soins primaires modifie les relations de travail, la répartition des tâches et comment s'organisent les flux de patients entre les différents professionnels.

**Concertation sur la pratique avancée infirmière [Rapport] /** Inspection Générale des Affaires Sociales (IGAS) (Paris, FRA), Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche (IGESR) (Paris, FRA), Debeaupuis, Jean - Paris (FRA) : IGAS, 2022/08, 131p. [En ligne sur le site de l'IGAS](#)



**Résumé :** A la suite de la publication du rapport IGAS "trajectoires pour de nouveaux partages de compétences entre professionnels de santé" de novembre 2021, le ministre de la Santé a fait part en janvier 2022 aux professionnels concernés, infirmiers de pratiques avancées (IPA) et infirmiers spécialisés (infirmiers anesthésistes, infirmiers de bloc opératoire et puéricultrices), ainsi qu'aux ordres nationaux des médecins et des infirmiers et aux partenaires médicaux, de ses orientations. Celles-ci concernent la volonté de lever certaines difficultés dans l'exercice des IPA et la reconnaissance en pratique avancée de tout ou partie des infirmiers spécialisés, en priorité les infirmiers-anesthésistes, en confortant les instituts de formation des spécialités infirmières. Il a demandé à l'Inspection générale des affaires sociales de mener en lien étroit avec la Direction générale de l'offre de soins (DGOS) une concertation avec ces professionnels, afin de "clarifier, préciser, expertiser" les enjeux d'exercice et de formation abordés dans le rapport, cette saisine devenant en février conjointe avec la ministre chargée de l'enseignement supérieur auprès de l'IGAS et l'IGESR (Inspection générale de l'enseignement supérieur et de la recherche). La mission a mené jusqu'à la mi-mai 2022 quatre groupes de travail, un avec chaque profession (IPA, IA, IBO, puéricultrices), afin de concerter les évolutions législatives et réglementaires nécessaires pour redéfinir le cadre juridique de la pratique avancée infirmière, en prévoyant les modalités de reconnaissance des infirmiers anesthésistes en pratique avancée. Le rapport restitue les travaux menés et les projets de textes élaborés dans le cadre de cette concertation, appelée à être finalisée sous des formes et calendriers à déterminer.

**Trajectoires pour de nouveaux partages de compétences entre professionnels de santé [Rapport] /** Inspection Générale des Affaires Sociales (IGAS) (Paris, FRA); Bohic, Nicole; Josselin, Agnès; et al. - Paris (FRA) : IGAS, 2021/11, 2 vol. (165p. + 155p.) [En ligne sur le site de l'IGAS](#)



**Résumé :** Dans un contexte de revendication croissante d'autonomie des professionnels paramédicaux et d'inquiétude de la population sur l'accès aux soins, le ministre des solidarités et de la santé a confié à l'IGAS le 21 mai 2021 une mission d'évaluation des dispositions visant à reconnaître et développer les compétences des professionnels non-médicaux pour les mettre en capacité d'intervenir dans des champs en principe réservés aux médecins. La mission a principalement analysé les « protocoles de coopération », l'exercice des infirmiers en « pratique avancée » et son extension possible aux infirmiers spécialisés, notamment aux infirmiers anesthésistes (IADE). Elle a en outre étudié, en lien avec les ordres des médecins et des infirmiers, l'opportunité de créer une profession de santé « intermédiaire ». Concernant la pratique avancée, elle note un dispositif en retrait par rapport aux ambitions initiales. Elle met en avant la nécessité d'assouplir les limites originelles relatives à la prescription et à l'accès ainsi que le besoin d'adapter le dispositif de formation et d'accompagnement à l'installation. Elle avance une vingtaine de recommandations pour permettre l'évolution de la pratique avancée et assurer la cohérence des dispositifs de réaménagement des partages de compétences entre professionnels. Elle propose ainsi : -d'assouplir les droits de prescription des IPA -de différencier à l'avenir deux types de pratiques avancées, des infirmiers en pratique avancée (IPA) spécialisée et des IPA praticiens, avec la création d'une mention anesthésie pour intégrer les IADE -de créer un régime indemnitaire pour les infirmiers en pratique avancée à l'hôpital –de rémunérer le temps de coordination du médecin avec l'IPA -de procéder à une évaluation nationale des dispositifs de formation en pratique avancée...

**Le guide de l'infirmier(ère) en pratique avancée** [Ouvrage] / Ambrosino, Florence.- 2<sup>e</sup> édition. - Paris (FRA) : Vuibert, 2021/02, 186p. [cote IE20/0419](#) [Lire un extrait](#) (1<sup>ère</sup> édition de 2019 cote IE20/0413)



**Résumé :** Le métier d'infirmier(ère) en pratique avancée (IPA) s'impose doucement mais sûrement dans le paysage du soin en France. Titulaires d'un diplôme d'état spécifique, les IPA assurent le suivi de patients confiés par leur médecin et peuvent agir sur l'orientation, la prévention, l'éducation ou le dépistage. Ils/Elles peuvent prescrire des produits de santé non soumis à prescription médicale obligatoire, des examens complémentaires et effectuer des renouvellements ou adaptations de prescriptions médicales. Les IPA interviennent dans les domaines des pathologies chroniques stabilisées, de la prévention et des polyopathologies courantes en soins primaires ; de l'oncologie et hémato-oncologie ; de la maladie rénale chronique, dialyse et transplantation ; de la psychiatrie et santé mentale. Mais qu'est-ce que la pratique avancée et comment s'est-elle construite ? Quelle est la législation qui la régit, notamment la plus récente ? Comment et où se former ? Quels sont les rôles et les actes effectués par l'IPA à ce jour ? Quelles sont les compétences attendues pour cet exercice ? Autant de questions auxquelles ce livre propose une réponse, appuyée des témoignages et des retours des premiers diplômés.

**L'apport de la pratique avancée infirmière dans notre écosystème de santé** [Chapitre ouvrage] / Ambrosino, Florence *in* Innovations & management des structures de santé en France : Accompagner la transformation de l'offre de soins sur le territoire [Ouvrage] / Stanislas, Jean-Luc, dir.; Ambrosino, Florence; Amri, Karim; Anselem, Bernard; et al. - Bordeaux [FRA] : LEH Edition, 2021. – pp.345-360 [cote HA00/0510](#)

**Résumé :** Face à la triple transition que subit notre système de santé (démographique, épidémiologique et numérique), couplée à l'accroissement des inégalités territoriales et des difficultés d'accessibilité aux soins, il est urgent et nécessaire de repenser l'offre de soins et de proposer une solution intermédiaire de gradation des interventions. La pratique avancée infirmière permet depuis 2018 à des infirmiers expérimentés et titulaires d'un diplôme d'état spécifique (IPA) de suivre des patients en alternance avec le médecin et de prescrire ou renouveler des traitements, ou orienter les patients au sein du système de santé. Des activités afférentes permettront un investissement sur la démarche qualité, la recherche et la conduite du changement, dans une posture de leadership au service de l'amélioration de la qualité des parcours. L'approche systémique des IPA se veut un levier majeur de la transformation du système de santé.

**La pratique infirmière avancée : Vers un consensus au sein de la francophonie** [Ouvrage] / Morin, Diane, Secrétariat international des infirmières et infirmiers de l'espace francophone (SIDIEF) (Montréal, CAN) - Montréal (CAN) : SIDIEF, 2018, 88p. [cote IE20/0407](#)



**Résumé :** Grâce à une méthode d'analyse de type «examen de la portée des connaissances», à une validation par des experts internationaux et à des points de vue éclairés par la pratique, l'objectif de ce document est d'organiser l'information sur la pratique infirmière avancée de manière narrative autour d'un cadre analytique pour répondre le mieux possible aux questions suivantes : -Quelles sont les définitions les plus fréquemment utilisées pour décrire la pratique infirmière avancée? -Quels sont les critères et compétences les plus fréquemment cités? -Quels effets sont le plus fréquemment associés à la pratique infirmière avancée? -Quels éléments sont les plus fréquemment énoncés en tant que facteurs facilitant ou contraignant le développement, l'implantation ou la pérennité de la pratique infirmière avancée?

### Articles

**Infirmière en pratique avancée (IPA) en soins primaires : la construction difficile d'une profession à l'exercice fragile** / Luan, Louise; Fournier, Cécile; Afrite, Anissa *in* Questions d'économie de la santé, n°277, avril 2023, 8p. [En ligne sur le site de l'IRDES](#)

**Résumé :** À l'issue de deux années de formation supplémentaires, les Infirmières en pratique avancée (IPA) accèdent à des compétences élargies, notamment en matière d'examen clinique et de prescription d'examens complémentaires et de médicaments. De premières études rapportent les difficultés que rencontrent les IPA issues des premières promotions à développer leur activité, à l'hôpital comme en ville. Cette enquête sociologique qualitative par entretiens étudie les pratiques de ces professionnelles en soins primaires. En dépit de l'intérêt qu'elles expriment pour leur nouvel exercice, toutes décrivent des difficultés majeures pour construire une activité



clinique et investissent en complément des activités de coordination d'équipe pluriprofessionnelle, ou continuent en parallèle à exercer en tant qu'infirmière généraliste. Dans un contexte de fortes tensions autour des redéfinitions de la division du travail entre les professionnels de santé, particulièrement en libéral, l'étude des premières IPA, parmi lesquelles quelques-unes parviennent à constituer une file active de patients plus conséquente, permet d'éclairer les composantes de leur activité, et d'analyser les conditions de son développement.

**Infirmiers en pratique avancée : Bilan d'implantation à cinq ans au CH d'Aix-en-Provence /** Catanas, Marc; Rodrigues, Sandrine; Tiberti, Nadia; et al. *in* Gestions hospitalières, n° 624, mars 2023, pp.176-180

**Résumé :** En août 2018, juste après la publication des textes sur les infirmiers en pratique avancée (IPA), la direction des soins du CH d'Aix-en-Provence a été sollicitée par l'agence régionale de santé (ARS) PACA pour travailler à l'accueil de stagiaires IPA. En effet, en lien avec Aix-Marseille Université, l'ARS s'était engagée dans la modélisation de la fonction d'IPA et avait financé six postes d'infirmiers hospitalo-universitaires (IHU) qui avaient une double mission : du temps d'enseignement et d'ingénierie pédagogique à l'université et du temps au sein des établissements de santé auxquels ils sont rattachés. Au CH d'Aix-en-Provence, un IHU a été proposé pour accompagner les stagiaires IPA, faire du lien entre l'université et les terrains de stage, créer des outils de suivi et participer activement aux projets d'implantation de la pratique avancée dans les services de soins.

**Les infirmiers en pratiques avancées : retour sur un modèle à parfaire /** Zacharie, Clémence *in* Santé RH, n° 154, novembre 2022, pp.9-12

**Résumé :** Les discussions autour du projet de loi de financement de la sécurité sociale sont souvent l'occasion d'analyses ou de déclarations sur des sujets susceptibles de justifier débat. Le retour sur la création des infirmiers en pratiques avancées par la Loi de 2016 de modernisation de notre système de santé et sur les débuts de leur action en est une. Voulu comme une avancée majeure s'appuyant sur la coordination des acteurs du système de santé, l'instauration de professionnels en pratiques avancées ne laisse pas indifférent et apparaît beaucoup comme la solution aux difficultés d'organisation des soins primaires. Malheureusement, le projet initial d'extension du périmètre d'intervention et de compétence des infirmiers en pratiques avancées n'a pas été menée à terme et c'est cette limitation que bon nombre d'acteurs dénonce alors même que le principe de la coopération est au coeur de leurs revendications. Preuve en est si l'en fallait l'ensemble des propositions qui ont été faites au début du mois d'octobre par le Comité de liaison des institutions ordinaires (CLIO), comité très largement favorable au principe de promotion de l'inter-professionnalité comme garantie de l'accès aux soins. Ce vœu est très probablement justifié par la déception de ne pas faire de l'IPA ce qu'il aurait dû être et par le constat que le statut des IPA est finalement un modèle en devenir qui dans son application a été sous utilisé.

**Intégrer les infirmières en pratique avancée dans les soins premiers ambulatoires : représentations et attentes des médecins généralistes /** Aumaréchal, Laure; Lebeau, Jean-Pierre; Lebleu, Mary *in* Recherche en soins infirmiers, n° 150, septembre 2022, pp. 66-78 **Disponible papier et sur la base Cairn**

**Résumé :** La pratique avancée infirmière a été récemment introduite dans le système de soins français, suscitant des réactions très variées des professionnels du soin. Beaucoup de travaux se sont intéressés aux bénéfices de l'infirmière en pratique avancée (IPA), aux étapes à suivre pour favoriser son implantation. Très peu, en revanche, ont exploré le ressenti des médecins généralistes (MG). L'objectif de ce travail était d'explorer les représentations, ressentis et attentes des MG d'une communauté professionnelle territoriale de santé (CPTS) vis-à-vis de la pratique avancée infirmière.

**Qui a peur des infirmier(ère)s en pratique avancée ? /** Riou, Bruno *in* Sève les tribunes de la santé, n°73, été 2022, pp.55-62 **Disponible papier et sur la base Cairn**

**Résumé :** Les pratiques avancées infirmières ont lentement émergé en France avec les protocoles de coopération puis les formations d'infirmier en pratique avancée (IPA), mais la France est en retard sur ce sujet par rapport à de nombreux pays. Trois raisons principales sous-tendent la nécessité de développer les IPA : 1) la complexité de la médecine moderne et le constat d'un hiatus de fonction entre les infirmiers (bac + 3) et les médecins (bac + 9 à 12) ; 2) l'augmentation importante des besoins de santé du fait de l'allongement de la vie et du progrès médical ; 3) l'impérieuse nécessité de mettre en place des perspectives de progression de carrière pour les infirmiers dans la pratique du soin. Au-delà des mentions déjà mises en place (maladies chroniques, hématologie, maladies et transplantation rénales, et santé mentale, urgence), il est urgent de créer les mentions suivantes : petite enfance, grand âge, premier recours, et prélèvements d'organes et de tissus et transplantations. Des problèmes sont incomplètement résolus : grille salariale décourageante, responsabilité médico-judiciaire, encadrement médical, et surtout budgétisation des postes d'IPA dans les établissements de santé. La création des IPA en 2018 était une bonne orientation mais trop timide et empêchée de se développer à sa juste mesure. Il devient urgent d'agir.

**Soins infirmiers en pratique avancée : représentations des acteurs de ce nouveau dispositif /** Aghnatos, Matthieu ; Darmoy, Théo ; Dictor, Julien ; et al. *in* Santé Publique, vol. 33, n°4, juillet-août 2021, pp. 547-558

**Résumé :** le but de cette étude est d'explorer les représentations des différents acteurs du dispositif d'IPA pour les maladies chroniques stabilisées en soins primaires, en région Provence-Alpes-Côte d'Azur : patients, médecins généralistes, infirmiers libéraux et étudiants infirmiers en pratique avancée.

**Les infirmières IPA, alliées ou concurrentes des médecins ? /** Foult, Marie; Hunsinger, Véronique; Tranthimy, Loan *in* Le quotidien du médecin, n°9927, 28 janvier 2022, pp. 10-13

**Résumé :** Nouveau métier soutenu par les pouvoirs publics, les infirmières en pratique avancée (IPA) se font progressivement une place au sein de services hospitaliers, et dans une moindre mesure, en libéral. Les médecins pionniers qui ont franchi le cap y trouvent leur compte. Mais les questions de la primo-prescription et de l'accès direct restent très sensibles.

**Pratiques avancées et médecine de parcours /** Poirot-Mazeres, Isabelle *in* Revue de droit sanitaire et social RDSS, n° 3, mai-juin 2021, pp.425-434

**Résumé :** La pratique avancée répond aux exigences qui inspirent la médecine de parcours et s'insère dans les mécanismes qui la caractérisent : une nécessaire interdisciplinarité dans la prise en charge qui appelle la coordination des interventions plurielles autour du patient et la montée en compétences des auxiliaires médicaux, avec au premier rang la profession infirmière (I). Mais la pratique avancée en provoquant un saut qualitatif dans la répartition des compétences éprouve la construction historique des professions de santé, suscitant attentes et inquiétudes (II).

**Étude exploratoire de la perception des parties prenantes hospitalières vis-à-vis de l'implantation des infirmiers en pratique avancée /** Schwingrouber, Jocelyn; Loschi, Alain; Gentile, Stéphanie; et al. *in* Recherche en soins infirmiers, n° 145, juin 2021, pp.104-121 [Disponible papier et en ligne sur la base Cairn](#)

**Résumé :** Une solution proposée par les autorités pour faire face aux enjeux de santé publique consiste à déployer une nouvelle catégorie de professionnels à compétences élargies : les infirmiers en pratique avancée (IPA). La littérature identifie la complexité des projets de déploiement de ces professionnels. Le modèle PEPPA, approuvé par le conseil international des infirmiers, représente le modèle de référence pour l'implantation des IPA. Les objectifs de cette étude étaient d'explorer la perception des parties prenantes vis-à-vis de l'implantation des IPA en établissement de santé afin de proposer des recommandations pour accompagner les établissements. Une étude qualitative multicentrique au sein de la région PACA a été menée auprès de médecins, encadrants, infirmiers, patients et étudiants en pratique avancée. Les résultats en adéquation avec le modèle PEPPA ont permis de proposer sept recommandations pour faciliter une implantation de qualité à l'hôpital.

**Motivations des infirmiers pour la formation en pratique avancée /** Lorenzo, Camille; Lacquit, Karen *in* Objectif soins & management, n°280, avril-mai 2021, pp. 46-50

**Résumé :** Depuis la publication du décret du 18 juillet 2018 relatif à la création du diplôme d'état infirmier en pratique avancée (IPA), plus de 1 500 infirmiers sont diplômés ou actuellement en cours de formation. La réalisation d'une étude quantitative, auprès d'étudiants ou de diplômés en pratique avancée infirmière a permis de décrire les motivations de ces professionnels.

**Préfigurer l'exercice de la pratique infirmière avancée : une coconstruction à l'œuvre en milieu de soins /** De Rosis, Carolina; Teixeira, Maria; Jovic, Ljiljana *in* Santé Publique, vol. 33, n°1, 2021, pp. 89-100 [Disponible papier et en ligne sur la base Cairn](#)

**Résumé :** La fonction d'infirmière en pratique avancée (IPA) fait l'objet d'un nombre croissant de recherches. Peu nombreuses sont celles ayant analysé les processus locaux de son implantation. Celle présentée dans cet article porte sur une expérimentation préfigurant la fonction d'IPA (pré-IPA) dans le système de soins français. Cette étude examine les obstacles et les leviers au développement de la fonction des pré-IPA à la lumière de leur rôle actif dans les processus de leur implantation. Parmi les freins figurent des confusions de la fonction des pré-IPA avec d'autres fonctions infirmières de la part de leurs collègues et supérieurs hiérarchiques, des assimilations partielles à la profession médicale, la restriction de l'exercice des pré-IPA sous l'effet du contrôle des médecins au sein de relations interprofessionnelles très ambivalentes. Les médecins ont aussi joué un rôle de levier dans le cadre d'un mentorat interprofessionnel visant à promouvoir l'introduction des pré-IPA. Celles-ci ont adopté des stratégies de négociation de leurs compétences, d'information et de sensibilisation sur leur fonction tout en revendiquant une identité professionnelle se construisant sur leur compétence d'infirmière experte dans les soins infirmiers de leur

domaine d'exercice (le sujet âgé, la santé mentale et la psychiatrie, l'accompagnement des patients chroniques ou atteints de cancer, les soins de premiers recours).

**Comment favoriser l'adoption de la pratique avancée dans un service de soin hospitalier ? Une approche par la sociologie de la traduction /** Alphonse-Tilloy Isabelle; Devienne, Emilie *in* Management & Avenir Santé, vol. 6, n°1, 2020, pp. 15-38 [Disponible en ligne sur la base Cairn](#)

**Résumé :** Les innovations organisationnelles à l'hôpital sont considérées par les autorités de tutelle comme la pierre angulaire de la transformation du système de santé. L'introduction d'une pratique avancée dans une organisation de soin constitue un changement profond en bouleversant les frontières professionnelles. Une recherche-intervention menée au sein d'un service de soin hospitalier a permis d'observer et d'accompagner le processus d'intégration d'une Infirmière de Pratique Avancée au regard de la sociologie de la traduction et du management polyphonique du changement. La recherche permet d'identifier les facteurs facilitant le processus de traduction. Ils sont relatifs à l'adaptabilité de l'instrumentation de gestion, la pluralité des registres d'action du cadre de santé et l'existence de ressources de proximité.

**Pratique avancée : quelle articulation en équipe ? /** Ramsay, Karen *in* Sève les tribunes de la santé, n° 63, mars 2020, pp.57-64 [Disponible papier et en ligne sur la base Cairn](#)

**Résumé :** Longtemps attendu et âprement négocié, l'exercice en pratique avancée infirmière est devenu une réalité. Nouveau métier, nouvelles expertises, depuis 2019, la pratique avancée est un statut qui confère aux infirmières diplômées des compétences élargies et une plus grande autonomie. Champ d'intervention, lieu de stage, formation... le modèle est-il (trop) hospitalo-centré ? Comment intégrer les infirmières en pratique avancée (IPA) dans une équipe de soins primaires ?

**Infirmière en pratique avancée : un nouveau métier au sein de l'équipe de soins /** Revue Prescrire (Paris, FRA) *in* Revue Prescrire (la), n° 432, octobre 2019, pp.773-778

**Résumé :** L'infirmière en pratique avancée (IPA) est une infirmière au champ de compétences élargi et à l'autonomie accrue. Il s'agit d'un nouveau métier, sans être une nouvelle spécialité. Une formation universitaire a été créée en 2018, les premiers diplômés ont été obtenus à l'été 2019. La création de l'IPA en France, fait suite à des réflexions engagées en 2002 sur les professions de santé, puis à la mise en place à partir de 2004 de nouvelles formes de coopération entre professionnels de santé. En dépit des textes officiels qui définissent cette fonction et l'obtention des premiers diplômés, le flou demeure sur plusieurs aspects de l'exercice à venir des IPA.

**Pratique infirmière avancée : Atouts et conditions de réussite /** Péoc'h, Nadia; Serrano, Elie *in* Revue hospitalière de France, n° 590, septembre-octobre 2019, pp.22-28

**Résumé :** Dans le champ des sciences humaines et sociales, la notion d'image métier interroge : quelle est-elle pour l'infirmier en pratique avancée (IPA) ? Avec quelles conséquences sur l'attractivité de ce nouvel exercice professionnel ? Cette notion permet-elle une meilleure compréhension des métiers en tension ? L'exercice en pratique avancée a désormais une réalité juridique. Cet article apporte un éclairage conceptuel sur l'attractivité, les atouts et les conditions de réussite de l'intégration des IPA au sein des différents exercices professionnels. L'expérience toulousaine est convoquée, à travers la présentation de l'ingénierie pédagogique du diplôme d'État d'infirmier en pratique avancée.

**L'accès à l'exercice infirmier en pratique avancée pour les professionnels des établissements de santé /** Quéau, Marie-Annick *in* Objectif soins & management, n° 270, août-septembre 2019, pp. 30-32

**Résumé :** Ce mois de juillet 2019 voit les « un an » de la parution des textes relatifs aux infirmiers en pratique avancée (IPA) en France. Attendue par les uns et déjà décriée par d'autres, cette évolution de l'exercice professionnel infirmier ne laisse pas indifférentes les communautés, qu'elles soient paramédicales ou médicales. Au centre hospitalier de Cornouailles de Quimper (CHIC), le dispositif d'installation de ce nouveau métier est coordonné par une cadre supérieure de santé, qui accompagne les professionnels depuis leur entrée en formation et les suivra jusqu'à leur prise de poste, en 2021.

**Le déploiement de la pratique avancée en France. Dossier /** Debout, Christophe, coor.; Mel, Emmanuelle; Chamboredon, Patrick; Videloup, Ludivine; et al. *in* Soins, n° 835, mai 2019, pp.15-54

**Résumé :** L'exercice de l'infirmier en pratique avancée (IPA) a été officialisé par cinq textes réglementaires en juillet 2018. Trois domaines d'intervention sont d'ores et déjà reconnus, et un quatrième, la santé mentale/psychiatrie devrait être ajouté à cette liste dès la rentrée universitaire 2019. Si le concept de pratique avancée est loin d'être nouveau à l'échelle internationale, son introduction et sa déclinaison en France constituent, en revanche, une innovation qui bouscule les représentations, les organisations, les relations interprofessionnelles, les pratiques et

la responsabilité assumée. Quelles sont les obligations inhérentes à la profession d'IPA et les incidences en matière de responsabilité juridique ? Quel contenu pour le programme de formation universitaire ? Quel a été le rôle joué par l'Ordre national des infirmiers et quel enseignement en tirer pour l'avenir en matière d'exercice d'un leadership professionnel efficace ? Quelle stratégie d'implantation des IPA au sein des établissements de santé ? Ce dossier répond à ces différentes interrogations et donne la parole à différents acteurs (étudiants, patients...) qui font part de leur réaction face à ce nouveau métier.

**Accompagner les infirmiers en pratique avancée** / Martin, Loïc, coor.; Louis-Burlat, Isabelle, coor. *in* Soins Cadres, n° 110, mars 2019, pp. 7-30

**Résumé** : En juillet 2018, la France a décidé de doter son système de santé d'infirmiers en pratique avancée (IPA). Les premiers diplômés arriveront dans le monde du travail dès juillet 2019 avec l'enjeu d'une formation totalement universitaire. A travers plusieurs contributions, ce dossier se penche sur la formation et le positionnement de ce nouveau professionnel : Quel est le contenu et les objectifs de la formation ? Comment intégrer les nouveaux diplômés dans les structures de soins ? Quel est le rôle du cadre dans les différentes phases d'opérationnalisation de cette mesure, de la sélection des candidats à l'accompagnement dans la prise de poste ? Quelles sont les perspectives pour une pratique avancée en psychiatrie ?

**«La pratique avancée est fondée sur des soins infirmiers génériques forts»** / Morin, Diane *in* La revue de l'infirmière, n° 248, février 2019, pp.26-27

**Résumé** : Comment peut-on définir la pratique infirmière avancée ? Quelle distinction entre infirmière en pratique avancée, infirmière spécialisée, infirmière praticienne ? Quels sont les effets d'une pratique infirmière avancée ? A l'heure où la première promotion d'infirmiers-étudiants en pratique avancée intègre l'université, Diane Morin répond aux questions de la revue de l'infirmière suite à une étude réalisée pour le Sidiief.

**Les infirmiers(ères) en tant que substituts des médecins de soins primaires** / Laurant, Miranda; van der Biezen, Mieke; Wijers, Nancy; et al. *in* Cochrane Database of Systematic Reviews 2018, Issue 7. Art. No.: CD001271. [Disponible en ligne sur la Cochrane](#)

**Résumé** : Les problèmes actuels et prévus tels que le vieillissement, la prévalence accrue des maladies chroniques et la multi-morbidité, l'importance accrue accordée aux modes de vie sains et à la prévention, et le remplacement des soins dispensés dans les hôpitaux par des soins dispensés hors hôpital encouragent les pays du monde entier à développer de nouveaux modèles de prestation de soins primaires. Étant donné que de nombreuses tâches ne nécessitent pas nécessairement les connaissances et les compétences d'un médecin, l'intérêt à utiliser les infirmiers(ères) pour accroître la capacité de l'effectif des soins primaires augmente. Le remplacement des médecins par des infirmiers(ères) est l'une des stratégies utilisées pour améliorer l'accès, l'efficacité et la qualité des soins. L'objectif de cette étude était d'étudier l'impact des infirmiers(ères) qui remplacent les médecins de soins primaires sur : les résultats pour les patients; les processus de soins et l'utilisation, y compris le volume et le coût.

## [Les domaines d'intervention](#)

### *Addictologie*

**Pratiques infirmières avancées en addictologie. Référentiel 2020 : Activités, compétences, formation [Rapport]** / Sagnard, Myriam, coor.; Rolland, Benjamin, coor.; Fédération Française d'Addictologie (Paris, FRA); Fédération Addiction (Paris, FRA); Collège Universitaire National des Enseignants en Addictologie (CUNEA) (Lille, FRA); et al. – Paris (FRA) : Fédération Addiction, 2020/03, 23p. [En ligne sur le site de la Fédération addiction](#)

**Résumé** : Depuis 2018, les premières formations diplômantes d'IPA ont vu le jour au niveau national. Les formations d'IPA en psychiatrie et santé mentale ont commencé en 2019 et les premiers diplômés seront opérationnels d'ici un ou deux ans. Quelques connaissances spécifiques en addictologie sont enseignées dans cette formation. Toutefois, de nombreux acteurs du champ de l'addictologie en France, s'accordent à penser que la formation d'IPA en addictologie peut difficilement être contenue dans une formation à la seule santé mentale. Les compétences attendues des IPA qui exercent en addictologie, sont très techniques et très spécialisées. C'est pourquoi une formation spécifique des IPA en addictologie apparaît comme indispensable pour garantir un haut niveau de compétence et une prise en charge réellement spécialisée. Le but de ce Référentiel est de lister les nombreuses missions et compétences des futur(e)s IPA en addictologie et de préciser les contenus de sa formation.

**La place de l'infirmier de pratique avancée dans la prévention de la dépendance chez les seniors** [Article] / Berbon, Caroline; Boyals, Sandrine; Soto, Maria *in* Revue de gériatrie (la), vol. 48, n° 2, février 2023, pp.85-100

**Résumé** : La prévention de la dépendance des seniors est un enjeu majeur pour l'avenir de notre système de santé. Le programme de soins intégrés pour les personnes âgées (Integrated Care for Older People [ICOPE]) de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) propose une démarche novatrice en cinq étapes. Plusieurs dispositifs existent déjà pour accompagner les seniors et lutter contre la dépendance. L'infirmier de pratique avancée (IPA), de par ses missions de suivi, peut avoir une place dans cette prévention de la dépendance. Cette étude avait pour objectif d'évaluer la place donnée à la prévention de la dépendance par les IPA mention Pathologies chroniques stabilisées (PCS) lors de suivi de seniors (personnes de plus de 60 ans).

**Étude UTILE : Urgences-Troubles du comportement-IPA-Liaison-EHPAD. Étude descriptive des passages aux urgences du CHRU de Nancy des résidents d'EHPAD pour troubles du comportement : place de l'infirmière en pratique avancée en EHPAD** [Article] / Grand-Mangeot, Marie; Hanesse, Bernadette; Gundesli, Mahmut; et al. *in* Revue de gériatrie (la) vol. 46, n° 9, novembre 2021, pp.559-565

**Résumé** : Après 75 ans, 2 personnes sur 3 en institution présentent des troubles neurocognitifs. Ces TNC sont fréquemment associés aux troubles du comportement et conduisent à des passages aux urgences. L'objectif principal de cette étude est d'identifier le nombre de passages aux urgences des personnes âgées de 75 ans et plus adressées par leur EHPAD, situé dans la métropole du Grand Nancy, pour troubles du comportement perturbateurs. Elle permet également d'identifier la place de l'infirmier en pratique avancée (IPA) dans le suivi et la prévention de ces troubles.

**L'infirmière en pratique avancée en gériatrie, perspectives** [Article] / Lambert, Pascal; Lambert, Thi; Trochet, Claire; et al. *in* Soins gériatrie, n°143, mai-juin 2020, pp. 30-33

**Résumé** : Les personnes âgées sont les principales victimes des ruptures de parcours de santé car elles nécessitent une prise en charge adaptée. Le système actuel n'est plus en mesure de couvrir de façon satisfaisante toutes ces demandes complexes, de plus en plus importantes du fait de l'allongement de la durée de la vie et de la crise profonde qui frappe les professionnels de santé. Au travers de retours d'expériences menées depuis 2012 par des infirmières diplômées du master en sciences cliniques infirmières spécialité infirmier en pratique avancée en gériatrie, il ressort que, dans ce contexte inédit et critique, elles sont une solution sérieuse à consacrer par le législateur pour relever ces défis de santé publique.

**Psychiatrie du sujet âgé : l'autonomie, enjeu de la pratique avancée infirmière** [Article] / Gakou, Sita; Torne Celer, Arnaud; Ostermeyer, Monique; et al. *in* Gériatrie et société, vol. 41, n° 159, 2019/07, pp.101-115 **Disponible papier et en ligne sur la base Cairn**

**Résumé** : Vieillesse et pathologie mentale s'additionnent aujourd'hui dans un contexte de raréfaction des structures et de personnels spécialisés. Ceci invite à plus de médecine ambulatoire mais des dispositifs de soins à domicile manquent. Les équipes mobiles de psychiatrie du sujet âgé (EMPSA) répondent en partie aux besoins des personnes souffrant de troubles psychiques. Une expérimentation à Paris a permis à une infirmière chargée de missions «pratique avancée» de développer son expertise. Cette unité née via un programme national vise un public de 70 ans et plus, présentant un trouble psychique et domicilié sur le territoire de l'expérimentation. La pratique avancée infirmière (PAI) peut répondre aux défis de la complexité rencontrée, issue de l'interrelation entre vieillissement et troubles psychiques. En identifiant les situations de discrimination, d'atteinte à la qualité de vie, les besoins en santé, elle adapte ses interventions en termes de prévention, de maintien de l'autonomie ou de coordination. Les décrets d'application relatifs à la PAI en France restent à étendre en psychiatrie et santé mentale. Des exemples à l'étranger vont aider à considérer les apports de ces professionnels.

**L'infirmière en pratique avancée en gériatrie exerçant en clinique privée. Focus sur la prise en soins en péri-opératoire** [Article] / Saliege, Loriane *in* Revue de gériatrie (la), vol. 44, n° 5, mai 2019, pp.301-305

**Résumé** : Le Gard est un bassin de population vieillissante. L'approche médico-chirurgicale doit donc s'adapter aux spécificités de la personne âgée. Les cliniques nîmoises ont fait le choix de dépister la fragilité en amont d'une hospitalisation programmée, associée à une prise en soins par une infirmière en pratique avancée en gériatrie (IPAG). Par cette approche multidimensionnelle et sa maîtrise de l'évaluation gériatrique standardisée, l'IPAG dépiste et anticipe le risque de cascade gériatrique majoré par l'hospitalisation.

**L'infirmière en pratique avancée en gériatrie : un nouveau partenaire dans la relation hôpital-ville** [Article] / Lenouvel, Christine *in* Revue de gériatrie (Ia), vol. 44, n° 5, mai 2019, pp.306-308

**Résumé** : L'intérêt de l'équipe mobile de gériatrie n'est plus à démontrer. L'apport de son expertise dans la prise en soin d'un sujet âgé favorise un parcours patient optimisé. La création de l'infirmière en pratique avancée permet d'envisager le déploiement d'un tel profil, expert en gérontologie, et dans de multiples secteurs de la filière gériatrique en réponse aux besoins futurs de la population âgée, que ce soit en termes de prévention, d'aide aux aidants jusqu'au stade de l'accompagnement en gestion de fin de vie.

**Contribution de l'infirmière de pratique avancée dans la prise en soins de la personne âgée de 75 ans et plus, fragile et agitée aux urgences : état des connaissances et étude qualitative** [Article] / Manly, Kokoua Emma; Aupiais, Camille; Floriot, Ariane; et al. *in* Recherche en Soins Infirmiers, n° 135, décembre 2018, pp.60-82 [Disponible papier et en ligne sur Cairn](#)

**Résumé** : Les personnes âgées fragiles de plus de 75 ans ont de plus en plus recours aux services d'urgence ; leur état de fragilité conduit souvent à des situations d'agitation qui soulèvent des questions de prise en soins particulièrement complexes. L'article examine la possibilité d'améliorer la qualité des soins avec l'intervention d'une infirmière de pratique avancée. La méthode utilisée s'appuie sur une étude exploratoire, descriptive qualitative, à partir de neuf entretiens semi-directifs auprès de professionnels intervenant aux urgences et sur l'observation de situations de soins dans ces services. L'analyse est fondée sur l'élaboration d'un arbre thématique et l'examen de la signification des phénomènes observés. Cinq thèmes émergent des entretiens : définition de l'agitation, causes et facteurs favorisants, conséquences, risques pour la personne âgée et impact sur les soins. Les contenus des entretiens permettent d'identifier la signification du phénomène, le lien entre agitation et fragilité, les difficultés et les mesures possibles permettant d'améliorer la prise en charge. Pour les auteurs, les résultats rejoignent ceux de la littérature et permettent à l'infirmière de pratique avancée d'identifier sa contribution à la gestion de ces situations complexes. La pratique infirmière avancée pourra améliorer la qualité des soins dispensés aux personnes âgées fragiles et agitées aux urgences.

**IPA et GHT : Un exemple en oncogériatrie** [Article] / Zimmermann, Jean-François *in* Gestions hospitalières, n° 579, octobre 2018, pp.487-493

**Résumé** : Le développement des activités d'infirmière en pratique avancée (IPA) au centre hospitalier de Muret et sur le groupement hospitalier de territoire (GHT) de la Haute-Garonne et du Tarn Ouest fait partie du projet médical partagé 2018-2022. Après un retour sur la définition de l'IPA et du contexte spécifique à l'oncogériatrie, l'auteur revient sur la démarche portée par le centre hospitalier, les besoins identifiés et les difficultés rencontrées pour la création de ce poste d'IPA en oncogériatrie.

### Hygiène

**Infirmier en pratique avancée et prévention et contrôle de l'infection** [Rapport] / Société Française d'Hygiène Hospitalière (SF2H) (Dijon, FRA). – Dijon (FRA) : SF2H , 2019/05, 53p. [En ligne sur le site de la SF2H](#)

**Résumé** : La SF2H a publié en mars 2018 un référentiel métier hygiéniste (RMH) pour définir les compétences d'une équipe opérationnelle d'hygiène (EOH). Ce qui l'a conduit à s'interroger sur la contribution des infirmiers dans le domaine de l'hygiène hospitalière. Ce guide est le fruit de cette réflexion. Il revient sur les différents modèles de pratique experte clinique et se penche sur l'intégration des pratiques avancées dans le métier de l'infirmier en prévention et contrôle de l'infection (PCI). Il propose ensuite des pistes pour établir un référentiel de compétences de l'IPA en PCI.

### Néphrologie

**Évaluation de la présence d'une infirmière en pratique avancée dans la prise en charge des transplantés rénaux** [Article] / Boncourt, Cécile; Londero, Tiphanie; Grimbert, Philippe; Matignon, Marie *in* Néphrologie & Thérapeutique, Vol. 17, n°6, Octobre 2021, pp. 451-457 [En ligne sur Science Direct](#)

**Résumé** : L'implantation d'une nouvelle profession nécessite d'anticiper sa plus-value et de définir son domaine d'intervention. Cet article explore les besoins d'un modèle de soin en transplantation rénale par l'étude de données épidémiologiques et d'une enquête exploratoire au sein d'un centre hospitalier universitaire d'Île-de-France. Les résultats définissent les limites de la prise en charge actuelle et affirment la place de l'infirmière en pratique avancée

dans le secteur de la transplantation rénale. Son rôle s'établit auprès du patient et de son entourage, du centre de greffe et des professionnels de ville.

### *Oncologie*

**Développement des infirmiers en pratique avancée en oncologie et hématologie en France : état des lieux précoce** [Article] / Evans, Catherine Karine; Sabatier, Renaud; Chinot, Olivier; et al. *in* Bulletin du Cancer, 2022, 12p. [En ligne sur Science Direct](#)

**Résumé** : La pratique avancée infirmière, introduite en France en 2016, en réponse aux besoins de santé, a permis aux premiers diplômés d'exercer, dès 2019, dans quatre domaines et, notamment, dans la mention oncologie hématologie. L'objet de cet article est de faire un état des lieux précoce sur le développement du métier d'infirmier en pratique avancée, spécialisé en oncologie et hématologie en France.

### *Réanimation/soins intensifs*

**La pratique avancée infirmière en réanimation : Pays de l'OCDE et perspectives en France** [Article] / Delamaire, Marie-Laure *in* Gestions hospitalières, n° 603, février 2021, pp.118-121

**Résumé** : Avec la crise sanitaire, le service réanimation a été au centre de l'actualité. Le manque de personnel médical et de lit en raison de besoins hors normes a été mis en exergue. Beaucoup de services ont dû faire face à un grand afflux de patients. Dans ce cadre exceptionnel, la question de la pratique avancée infirmière en réanimation est très opportune. Cette fonction existe-t-elle en dehors de nos frontières et, si oui, a-t-elle fait l'objet d'évaluation ? Quels sont ses intérêts et ses risques éventuels ? Est-il possible d'établir des conditions d'introduction d'infirmières en pratique avancée (IPA) et si oui lesquelles ? Comment la France forme-t-elle ses infirmières en réanimation ? Quelles leçons peut-on tirer des expériences étrangères pour le système français ? L'auteure a examiné l'ensemble de ces questions via une revue de littérature réalisée pendant l'été 2020.

### *Santé mentale*

**De l'infirmier de secteur psychiatrique à l'infirmier de pratique avancée en santé mentale et psychiatrie** [Article] / Perrin-Niquet, Annick *in* L'Information psychiatrique, vol. 96, n° 7, août-septembre 2020, pp.511-517 [Disponible papier et en ligne sur Cairn](#)

**Résumé** : La formation d'infirmier de secteur psychiatrique était adaptée à une politique de soin en santé mentale et psychiatrie. La réforme des études infirmières de 1992 a donné un coup d'arrêt à cette formation de spécialité clinique. Les deux réformes d'études, 1992 et 2009, ont diminué très fortement les temps d'enseignements théorique et clinique. Les infirmiers arrivant dans cette discipline manquent de connaissance. Simultanément, de nombreux changements dans les domaines thérapeutique et institutionnel, s'ils sont intéressants par certains aspects, entraînent des difficultés dans le cadre de l'organisation des soins et la réalisation du travail clinique. Dans ce contexte, un nouveau métier apparaît : infirmier de pratique avancée.

**Infirmière en pratique avancée dans le domaine de la psychiatrie : Retour d'expérience d'une faisant fonction IPA en équipe mobile de psychiatrie du sujet âgé** [Article] / Gakou, Sita *in* L'Information psychiatrique, vol. 96, n° 7, août-septembre 2020, pp. 533-537 [Disponible papier et en ligne sur Cairn](#)

**Résumé** : Entretien avec Sita Gakou, infirmière en pratique avancée dans une équipe mobile de psychiatrie du sujet âgé : retour sur ses choix, la prise en soins des patients, la différence avec un infirmière non IPA...

**Diplôme d'État d'infirmier en pratiques avancées (Deipa) en Normandie** [Article] / Donnet, Marc Antoine; Baudin, Dominique *in* L'information psychiatrique, vol. 96, n°7, 2020, pp. 539-544 [Disponible papier et en ligne sur Cairn](#)

**Résumé** : Les auteurs retracent à travers leurs propres parcours la question de la formation des infirmiers travaillant dans le champ de la psychiatrie et de la santé mentale depuis 1973. Ils dessinent au travers de la méthode de construction de l'enseignement en pratiques avancées sur la Région normande des propositions d'enseignement et de pratiques qui offriront, l'espèrent-ils une approche pluridisciplinaire éthiquement adaptée aux patients présentant des troubles mentaux. Ils appellent de leurs vœux un IPA animateur des décisions d'accompagnement dans un parcours réfléchi, argumenté, coordonné, promoteur de la mise en place du projet personnalisé de soins en co-construction avec le patient lui-même.

**Le nouveau diplôme d'État infirmier en pratique avancée mention Psychiatrie et santé mentale. Proposition pédagogique du partenariat de l'Université Sorbonne Paris Nord et de l'Institut de formation interhospitalier Théodore Simon [Article] / Margat, Aurore; Debout, Christophe; Mercier, Alain; et al. *in* L'information psychiatrique, vol. 96, n°7, 2020, pp. 545-552 [Disponible papier et en ligne sur la base Cairn](#)**

**Résumé :** L'unité de formation et de recherche de santé Médecine et biologie humaine (UFR SMBH) de l'Université Sorbonne Paris Nord (USPN), en partenariat avec l'Institut de formation interhospitalier Théodore-Simon (IFITS), ouvre une nouvelle formation conduisant au diplôme d'État d'infirmier en pratique avancée (DE IPA) mention Psychiatrie et santé mentale. Cet article a comme objectif de rappeler les caractéristiques de la fonction d'IPA parcours « psychiatrie, santé mentale » et les bénéfices attendus de l'intervention de ce nouveau métier pour les patients mais aussi pour le système de santé. Il présentera également la formation innovante mise en œuvre par l'USPN et l'Ifits qui adopte un cadre de référence issu des sciences infirmières.

**Réflexion de terrain sur le métier d'infirmier en pratique avancée en santé mentale [Article] / Clouet, Valery; Gitzhoffen, Laure; Oriez, Baptiste; et al. *in* Soins psychiatrie, n° 325, novembre-décembre 2019, pp.29-32**

**Résumé :** Les infirmiers vont pouvoir prochainement développer la pratique avancée en santé mentale au travers d'un diplôme d'Etat. Ce nouveau métier engage les soignants dans l'acquisition d'autres compétences, comme la prescription, et marque le développement de la profession via l'essor des sciences infirmières. L'évolution de la clinique et des pratiques de soins gagnerait à une collaboration entre les infirmiers en pratique avancée en formation et les infirmiers spécialistes cliniques déjà diplômés. A partir de retours du terrain, des perspectives de collaboration et d'articulation sont questionnées au regard des enjeux sanitaires que rencontre la société.

### **Soins palliatifs**

**Argumentaire pour la création d'une mention soins palliatifs à la pratique avancée infirmière [Article] / Broucke, Marion *in* Médecine Palliative, Vol. 21, n°1, Janvier 2022, pp. 1-3 [En ligne sur Science Direct](#)**

**Résumé :** Alors que la pratique avancée représente un enjeu majeur dans le système de santé et se développe depuis de très nombreuses années à l'étranger, elle peine encore à émerger en France et demeure méconnue du corps médical. Il n'existe à ce jour de mention « soins palliatifs » dans les domaines d'intervention des IPA. Pourtant, les infirmières dotées d'une expérience significative en unité de soins palliatifs ont développé des compétences qui représentent une véritable plus-value dans le repérage de patients nécessitant des soins palliatifs (précoces, voire exclusifs). Lorsqu'elle exerce en équipe mobile de soins palliatifs (EMSP), l'infirmière est également force de proposition (conseils, traitements) dans les différents services où elle intervient.

### **Urgences**

**Implantation d'une IPA de l'EMG au service d'accueil des urgences [Article] / Charpigny, Mathilde; Patry, Claire ; Bourgogne, Ingrid, et al. *in* Soins gérontologie, n°161, mai-juin 2023, pp.16-19**

**Résumé :** Une infirmière en pratique avancée de l'équipe mobile de gériatrie externe des hôpitaux Bretonneau-Bichat (AP-HP) intervient au service d'accueil des urgences (SAU). Elle a pour mission de faciliter le repérage, l'évaluation et l'orientation des patients âgés fragiles sortant au domicile après un passage au SAU. Description de la mise en place de ce projet, de son déroulement, et bilan à un an.

**Infirmier/ère de pratique avancée aux urgences : Une opportunité ? [Article] / Lard-Huchet, Brigitte de *in* Gestions hospitalières, n° 611, décembre 2021, pp.638-640**

**Résumé :** La pratique avancée infirmière franchit un nouveau cap. Avec le décret du 25 octobre 2021 s'ouvre la possibilité d'un exercice infirmier avancé dans le domaine des urgences. Les lignes de démarcation des compétences respectives des professionnels de santé continuent donc de bouger, dans un secteur d'activité particulièrement réglementé. Cette évolution réglementaire était attendue dans le domaine des urgences, mais elle contraste avec les textes déjà en place de pratique avancée. Le point sur le nouveau dispositif.

**Pratique avancée. Aux urgences, la panacée ? [Article] / Favier, Anne-Lise *in* Objectif soins & management, n° 279, février-mars 2021, pp.56-58**

**Résumé :** Alors que les infirmières en pratique avancée (IPA) exercent déjà dans quatre champs spécifiques de la santé, elles pourraient aussi rejoindre les services d'urgences. Une petite révolution qui soulève des crispations et qui tarde à voir le jour.



## Quelles pratiques avancées dans les autres pays ?

**Infirmière de pratique avancée au Royaume-Uni** [Article] / Young, Ghislaine *in* La revue de l'infirmière, n° 248, février 2019, pp.28-29

**Résumé** : Durant une vingtaine d'années, l'auteur a exercé en pratique avancée dans un service de médecine générale au nord de l'Angleterre. Elle témoigne de ce temps fort dans sa vie professionnelle et le met en perspective avec le déploiement de cette pratique au Royaume-Uni.

**Pratique avancée infirmière : leçon de 40 ans d'expérience nord-américaine** [Article] / Chabalière, Valérie de *in* Bulletin Infirmier du Cancer, Vol. 18, n° 3, Juillet-Août-Septembre 2018, pp.120-123

Disponible en ligne sur [John Libbey Eurotext](#)

**Résumé** : Sean Clarke, infirmier PhD, professeur en sciences infirmières à l'université de Boston aux Etats-Unis, a tiré les leçons de 40 ans d'expérience nord-américaine sur la pratique avancée infirmière. Il existe, aux Etats-Unis, quatre types de pratiques avancées : l'infirmière praticienne, l'infirmière clinicienne spécialisée, l'infirmière anesthésiste, l'infirmière sage-femme.

**Les pratiques infirmières avancées : Une description et évaluation des expériences dans 12 pays développés** [Rapport] / Delamaire, M.; Lafortune, G. *in* Documents de travail de l'OCDE sur la santé, n°54, 2010, [Disponible en ligne sur le site de l'OCDE](#)

**Résumé** : Beaucoup de pays cherchent à améliorer la prestation des soins de santé en examinant les rôles des différents corps professionnels, y compris les infirmières. Le développement de nouveaux rôles infirmiers plus avancés peut contribuer à améliorer l'accès aux soins dans un contexte d'offre de médecins limitée voire en diminution. Cela pourrait aussi permettre de contenir les coûts en déléguant certaines tâches d'une main-d'œuvre médicale onéreuse aux infirmières. Cette étude analyse le développement des pratiques infirmières avancées dans 12 pays (Australie, Belgique, Canada, Chypre, États-Unis, Finlande, France, Irlande, Japon, Pologne, République Tchèque, Royaume-Uni), en se concentrant notamment sur leurs rôles dans les soins primaires. Elle analyse aussi les évaluations des impacts sur les soins des patients et les coûts...

## Autres ressources

---

### Communiqués de presse et dépêches

Quelles avancées pour la pratique avancée ? : [Actu d'infirmiers.com du 7 juillet 2023](#)

Le bilan d'une mutualisation d'infirmier en pratique avancée en Ehpad est encourageant : [Dépêche Hospimédia du 6 juillet 2023](#)

L'implantation de la pratique avancée est freinée par la difficulté à trouver un stage : [Dépêche Hospimédia du 30 juin 2023](#)

Polémiques et crispations créent la cacophonie autour de la pratique avancée infirmière : [Dépêche Hospimédia du 27 janvier 2022](#)

IPA et IADE saluent le rapport IGA mais craignent pour leur identité professionnelle : [Dépêche Hospimédia du 6 janvier 2022](#)

La SF2H renouvelle son souhait de créer un IPA en prévention et contrôle de l'infection : [Dépêche Hospimédia du 8 juin 2021](#)

Vers une pratique avancée pour les infirmières hygiénistes ? : [Actu d'Actu soins du 7 juin 2021](#)

Les députés suivent le Gouvernement contre la reconnaissance de l'IADE en pratique avancée : [Dépêche Hospimédia du 18 mars 2021](#)

Le premier comité de suivi de la pratique avancée s'ouvre avec déjà des freins à lever : [Dépêche Hospimédia du 5 mars 2021](#)

Le conseil national professionnel des infirmiers en pratique avancée a été reconnu : [Dépêche APM du 4 juin 2020](#)

Le corps des auxiliaires médicaux de pratique avancée est officiellement créé : [Dépêche Hospimédia du 16 mars 2020](#)

### Organismes

**Union Nationale des Infirmiers en Pratique Avancée (UNIPA)** : Sur le site de l'UNIPA, accès à des enquêtes, notamment :

- Focus sur un frein à l'implantation de l'IPA en France : le stage, juin 2023
- État des lieux des IPA salariés, avril 2023

**Association Nationale des Infirmier.e.s en Pratique Avancée (ANFIPA)**

### Sites internet et réseaux sociaux

Le compte Twitter du **Conseil National Professionnel des IPA (CNP IPA)**

Le **Dossier Pratique avancée** sur le site Infirmiers.com : historique, articles, dernières actus...

[Toute l'actualité sur la pratique avancée sur Infirmiers.com](#)

## IPA



DÉBAT

### Quelles avancées pour la pratique avancée ?

07/07/2023 - Délégation, valorisation, exercice coordonné, loi Rist : quelles perspectives se dessinent pour les infirmières et infirmiers en pratique avancée ?... [D](#)



ENQUÊTE

### Le stage, un frein à l'implantation des IPA

03/07/2023 - Si les IPA ont du mal à s'intégrer dans les équipes de soin une fois leur formation terminée, les difficultés commencent en réalité dès la recherche... [D](#)



ACCÈS DIRECT

### Loi Rist : le texte voté, décevant pour les infirmiers

11/05/2023 - Sénat et Assemblée nationale ont voté la proposition de loi Rist qui ouvre l'accès direct à certains professionnels de santé paramédicaux. Si les... [D](#)



SALARIAT

### En structures aussi, les IPA face à des difficultés prégnantes d'intégration

02/05/2023 - Difficultés d'obtenir un poste à la sortie des études, rémunérations pas à la hauteur des responsabilités, freins à l'activité... Deux enquêtes menées... [D](#)

La Fédération des Maisons et Pôles de Santé en Île-de-France (FémasIF) propose une fiche pratique : [Accueillir en stage un étudiant infirmier en pratique avancée en maison de santé pluriprofessionnelle](#) (septembre 2019)

## Vidéos, Podcasts

*Déserts médicaux. Les infirmières en pratique avancée, la bonne solution pour soulager les médecins ?  
France3 - région Bretagne, février 2023*



france3-regions.francetvinfo.fr

Déserts médicaux. Les infirmières en pratique ava...

Les infirmières en pratique avancée suivent des patients, peuvent prescrire des ordonnances et ...

*Un podcast "Aux bons soins" de What's up Doc, avril 2023*



*Infirmiers.com, 9 août 2023*

**Accès direct, primo-prescription, transfert de compétences : jusqu'à quel point la loi Rist étend-t-elle le champ de compétences des infirmiers en pratique avancée ? Le point de vue de Emmanuel Hardy, président de l'UNIPA (Union Nationale des Infirmiers en Pratique Avancée).**



Service documentation EHESP - Dossier Documentaire :

**Infirmier(ière) en pratique avancée (IPA)**



Vous pouvez consulter les différents **dossiers documentaires** sur le site internet du service documentation